

- **Titre du cours : Droit administratif (L2 AES – second semestre)**
- **Programme :**
 - La naissance et la construction du droit administratif
 - L'administration juste – Le contentieux administratif
 - L'administration responsable – La responsabilité administratif
- **Crédits ECTS : 4**
- **Langue d'enseignement :** Français
- **Modalité pédagogique :** Présentiel
- **Total heures :**
- **Heures CM :** 27
- **Heures TD :** 13H30
- **Heures de travail personnel par étudiant :** 3 heures par semaine
- **Responsable de la formation :**
- **Responsable du cours :** Lucie SOURZAT
- **Chargé de TD :**
 - Maître BA
 - Maître FAURE-TRONCHE
 - Monsieur OUMEDJKANE
 - Madame PALUS-CARRER

DESCRIPTION

- **Présentation :**

Il s'agit de parvenir perfectionner ses connaissances en droit administratif général dans la continuité du cours du premier semestre de la licence 2 AES.

- **Lien avec le programme :**

Ce cours s'articule avec le cours de droit administratif général du premier semestre.

Il est positionné dès le début du second semestre de la licence 2 d'AES et fait suite au cours de droit administratif du premier semestre. Il vise, plus précisément, à consolider ce dernier.

Avec ce renforcement, les étudiants PERFECTIONNERONT leurs connaissances en droit administratif

- **Objectifs d'apprentissage :**

A l'issue de ce cours, l'étudiant est capable de :

- comprendre les origines historiques du droit administratif dès la Révolution
- comprendre comment le droit administratif a été le garant de l'Etat de droit
- comprendre la construction du contentieux administratif et son fonctionnement actuel
- comprendre l'articulation des différents recours contentieux
- comprendre le fonctionnement des régimes juridiques de responsabilité administrative

- **Compétences transverses :**

Ce cours prépare à certaines compétences transverses attendues au niveau licence : l'étudiant améliorera sa compréhension du sens et de la portée de l'une des disciplines majeures du droit public. En toute autonomie, il pourra identifier précisément les enjeux historiques du droit administratif, l'importance du contentieux administratif et l'importance de la responsabilisation de l'Administration.

- **International**

Il n'y a pas de dimension internationale dans le cours ?

- **Responsabilité sociale et environnementale**

Il n'y a pas de dimension RSE dans le cours ?

- **Prérequis :**

Que faut-il maîtriser avant de commencer ce cours-là ?

L'étudiant perfectionne sa connaissance du droit administratif général.

Une première sensibilisation au Droit administratif au premier semestre de la licence 2 d'AES est indispensable.

- **Contenu, organisation :**

N° de session / Titre / Brève description.

Session n°1

Droit administratif général

Ce cours de droit administratif général permet de s'intéresser aux fondements historiques ayant participé à la construction du droit administratif, du contentieux administratif et de la responsabilité administrative. Il permet aussi de maîtriser le fonctionnement du contentieux administratif et des différents régimes de responsabilité administrative.

Quels documents sont mis à disposition des étudiants ? Par quel biais ?

Un plan détaillé du cours

Une bibliographie

Des fiches de travaux dirigés à lire et à préparer chaque semaine

Ces documents sont publiés sur l'espace de cours numérique (MOODLE)

- **Modalités d'évaluation :**

Contrôle continu / continu terminal :

- un contrôle continu en TD (50% de la note finale)
- et un contrôle final lors du partiel final (50% de la note)

Lors des TD les étudiants seront évalués à partir des éléments suivants : l'assiduité, la participation orale, les devoirs faits à la maison et un partiel blanc en conditions réelles d'examen.

Type d'évaluation :

- un contrôle continu en TD
- et un partiel final d'une durée d'1H30.

Les méthodologies juridiques du commentaire, de la dissertation et du cas pratique en droit devront être parfaitement maîtrisées à la fin du semestre.

● **Bibliographie :**

- Benoît PLESSIX, Droit administratif général, LexisNexis, 4^{ème} éd., 2022.
- Jacqueline MORAND-DEVILLER, Pierre BOURDON, Florian POULET, Droit administratif, LGDJ, 17^{ème} éd., 2021.
- Patrick GERARD, L'Administration de l'Etat, LexisNexis, 5^{ème} éd., 2022.

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans ce syllabus sont provisoires et peuvent être modifiées. Les modifications du plan de cours seront annoncées en classe.